

Chronique du Grenelle, février 2010

mercredi 10 février 2010, par [Yveline Nicolas](#)

La loi Grenelle confirme l'objectif de réduction par quatre des émissions françaises de gaz à effet de serre d'ici à 2050. Elle fixe des objectifs précis dans les domaines de la construction et de la rénovation. En effet, le secteur du bâtiment, qui consomme 43 % de l'énergie finale et contribue pour près du quart aux émissions nationales de CO₂, « représente un gisement d'économies d'énergie exploitable rapidement, par une rénovation énergétique et thermique à grande échelle ».

Le *Plan bâtiment* du Grenelle passe par le développement de nouvelles technologies dans la construction neuve et la mise en oeuvre d'un programme de rénovation accéléré du parc existant, visant une réduction globale des consommations d'énergie de 38% à l'horizon 2020.

Dans le cadre de *l'Etat exemplaire*, tous les bâtiments publics feront l'objet d'un audit technique pour fin 2010 et les travaux doivent être engagés d'ici 2012, « en ayant traité à cette échéance les surfaces les moins économes ».

Lancé début 2008, le programme de formation aux économies d'énergie des entreprises et artisans du bâtiment (FEEBAT) a touché 12 000 artisans et entrepreneurs à la prise en compte de la performance énergétique et aux techniques de rénovation thermique. Un Observatoire Bâtiment Basse Consommation accompagne les régions pour mettre à la disposition des organismes de formation un réseau de plateformes techniques et pédagogiques sur sept technologies : ventilation, bois énergie, éclairage, parois opaques, solaire photovoltaïque, solaire thermique, pompes à chaleur.

En ce qui concerne l'habitat individuel, l'objectif est la rénovation de 400 000 logements à l'horizon 2010, et autant par an à partir de 2013. Les principales mesures : éco-subsidations, crédit d'impôts, éco-prêt à taux zéro - 50 000 signés à ce jour pour un montant moyen de 15 000 euros. Il y a du pain sur la planche : on compte en France 32.2 millions de logements, dont 18.8 millions avant 1975 (58 %) et 13.4 millions après 1975 (42 %) (Données Ceren 2008).

Pour les copropriétés, les changements restent difficiles à opérer, compte-tenu du manque d'information des copropriétaires et du fait que les syndicats et les architectes sont des corps de métier assez peu réceptifs aux innovations. Obtenir un bilan énergétique, l'utilisation de peintures écologiques, de matériaux d'isolation naturels relève du parcours du combattant. La campagne *Un éco-bilan pour tous* aura pour objectif d'inciter les copropriétés à effectuer des auto-bilans simples en matière de chauffage, d'eau, d'électricité, de tri sélectif.

Ces changements individuels et collectifs participent d'une culture écologique. Cette culture passe notamment par une reconnaissance des techniques alternatives et des écomatériaux. Dans un rapport de mars 2009, les Amis de la Terre montrent comment les écomatériaux sont freinés dans leur développement, et invitent les collectivités locales à y avoir recours dans les constructions publiques, à soutenir l'émergence de filières locales de fabrication, créatrices d'emplois, et à organiser la sensibilisation des acteurs et des particuliers. L'AFSSET a émis un avis défavorable concernant les laines minérales. Or, celles-ci pourraient être remplacées par le chanvre, le liège ou la paille, la ouate de cellulose, la fibre de bois...

A quand un plan habitat faisant le lien entre environnement et social ?

Le Grenelle met en avant les nombreux emplois que devrait créer le plan bâtiment, ainsi que la réduction des factures par une efficacité énergétique accrue. Un foyer sur cinq est en effet *en situation de précarité*

énergétique : il consacre plus de 10% de ses revenus à ses factures énergétiques (2006). Mais les inégalités en matière de logement sont profondes en France. A quand un plan *habitat écologique* pour les 100 000 SDF, les 100 000 personnes vivant dans des campings, les 250 000 dans des centre d'hébergement, les 150 000 personnes contraintes d'habiter chez des proches, les 300 000 dans des habitations de fortune et chambres d'hôtel ? Sans compter les 600 000 logements insalubres, occupés par plus 1 million de personnes... (Fondation Abbé Pierre, février 2009).

Yveline Nicolas
Coordinatrice de l'association Adéquations
ynicolas@adequations.org

Liens

- www.amisdelaterre.org/Pourquoi-les-ecomateriaux-restent
- www.ecocitoyens.ademe.fr
- www.faisonsvite.fr
- www.observatoirebbc.org